

RÉFORME DES RETRAITES

Changement à haut risque, méthode anxiogène et ligne rouge !

Parmi les promesses de campagne du candidat MACRON figurait la réforme des retraites. Nouveau monde, nouveau dispositif et une volonté revendiquée de réunir dans un régime universel les 42 régimes en vigueur. Avant de devenir Haut-Commissaire aux retraites avec rang de ministre, Jean-Paul DELEVOYE avait engagé une concertation de 18 mois et produit un rapport censé donner les clefs de la réforme. Pourtant dès sa publication, le désordre s'est emparé de la communication du pouvoir exécutif.

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

Aujourd'hui, la part du PIB consacrée au paiement des pensions se situe à près de 14%. Ce niveau place la France à plus de 3 points au-dessus de la moyenne de l'Union Européenne (UE) et seule l'Italie dépense plus. Pour autant, les taux de remplacement (pension/revenu d'activité) des pensions en France sont légèrement en dessous de la moyenne des pays de l'OCDE et de l'UE.

En moyenne, dans les pays de l'OCDE, un peu plus de 60% des revenus des personnes âgées et donc retraitées, proviennent de transferts publics. Dans notre pays, c'est plus de 85%.

En France, dans les années 50 on dénombrait 5 actifs pour un retraité. En 2010, ce ratio était de 3,5. Il sera inférieur à 2 autour de 2040.

CHANGEMENT À HAUT RISQUE

Risqué sans aucun doute, complexe c'est certain, nécessitant la plus grande vigilance évidemment ! Est-il pour autant pertinent de refuser d'emblée le débat ? Peut-on raisonnablement faire comme si le contexte n'avait pas profondément changé ? Le statu quo est-il si satisfaisant qu'il faille déclencher un mouvement social avant même que des mesures concrètes soient annoncées ? A ces 3 questions le Syndicat Unifié-Unsa répond par la négative !

Depuis près de 30 ans, le problème des retraites est sur la table de tous les gouvernements. Il mérite autre chose qu'un affrontement dogmatique.

UNE MÉTHODE ANXIOGÈNE

Annoncer dans un premier temps que la réforme pourrait prendre effet dès 2025, relève soit d'une forme d'inconscience, soit d'une lourde incompétence. Une convergence des régimes, qui intégrerait équitablement leurs situations financières, les spécificités des métiers et la pénibilité, prendra au moins 15 ans. Système universel ne signifie pas système unique.

Entretenir le flou entre réforme systémique (universalité) et réforme paramétrique (âge de départ, durée et niveau de cotisation, niveau des pensions), tel que le pratique le Président de la République et le gouvernement, constitue une faute lourde et autorise toutes les interprétations.

LIGNE ROUGE

Il y a 20 ans, la loi de réforme des Caisses d'Épargne du 25 juin 1999 prévoyait l'intégration de notre régime spécifique dans la compensation interprofessionnelle AGIRC-ARRCO au 1er janvier 2000. En 6 mois, le Syndicat Unifié avait su transformer une contrainte en opportunité. Ceux qui hurlaient déjà avant d'avoir mal à cette époque ont depuis fait valoir leurs droits à la retraite dans des conditions très satisfaisantes induites par l'accord que nous avons construit puis négocié.

La seule politique qui vaille pour un syndicat consiste à défendre les intérêts de ses mandants et en l'occurrence les modalités d'acquisition, le niveau de leurs pensions et la pérennité du dispositif. Ce sera notre seule ligne rouge mais au moins la défendrons-nous sur la base d'arguments factuels.

FIDÈLES À NOTRE HISTOIRE, À NOTRE CULTURE ET À NOTRE ENGAGEMENT, NOUS PRENDRONS DONC TOUT LE TEMPS DE LA NÉGOCIATION. NOUS DÉFENDRONS JUSQU'AU BOUT NOS POSITIONS AVANT, LE CAS ÉCHÉANT, DE CONSTATER UN BLOCAGE ET D'APPELER À LA MOBILISATION.

*Le Secrétariat National du Syndicat Unifié-Unsa,
Philippe BERGAMO, Jean-David CAMUS, Philippe CAZEAU,
Patricia COTTARD, Philippe DONVITO et François-Xavier JOLICARD*

